



Conseil Communautaire

Mercredi 28 juin 2023 à 19 h 00,
Salle des Champs Blancs, à JOIGNY.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2023.

1) AFFAIRES GÉNÉRALES.

- 1.1) AVIS SUR LE PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN DE L'ARMANÇON.
- 1.2) DÉSIGNATION D'UN 3ÈME RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE AU SEIN DU COLLÈGE DE DÉONTOLOGIE MUTUALISÉ DE L'ÉLU A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN.

2) ENVIRONNEMENT.

- 2.1) MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DES COMPOSTEURS.

3) FINANCES.

- 3.1) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL.
- 3.2) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES.
- 3.3) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE PISCINE.
- 3.4) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DU BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.
- 3.5) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DU BUDGET ANNEXE ZAE.
- 3.6) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL.
- 3.7) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES.
- 3.8) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 DU BUDGET ANNEXE PISCINE.
- 3.9) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 DU BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.
- 3.10) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 DU BUDGET ANNEXE ZAE.
- 3.11) DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - ANNÉE 2023 BUDGET PRINCIPAL.
- 3.12) DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - ANNÉE 2023 BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES.
- 3.13) DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - ANNÉE 2023 BUDGET ANNEXE PISCINE.
- 3.14) DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - ANNÉE 2023 BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.
- 3.15) DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - ANNÉE 2023 BUDGET ANNEXE ZAE.
- 3.16) MODIFICATION DES TARIFS ET DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

4) RESSOURCES HUMAINES.

- 4.1) AVENANT N°1 AU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICES COMMUNS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JOVINIEN (CCJ) ET LA VILLE DE JOIGNY.
- 4.2) ADHÉSION AUX MISSIONS DE MÉDIATION PROPOSÉES PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'YONNE (MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO) ET MÉDIATION A L'INITIATIVE DES PARTIES).
- 4.3) CRÉATIONS D'EMPLOIS SAISONNIERS – ÉTÉ 2023.
- 4.4) CRÉATIONS D'EMPLOIS POUR BESOIN DE SERVICE.

 Affichage à la Communauté de Communes du Jovinien
et sur le site de la Communauté de Communes du Jovinien le 21 juin 2023.